
CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Enquête publique relative à l'élaboration du plan de mobilité sur le territoire métropolitain

Maître d'ouvrage : **la Métropole Rouen Normandie**

Du 25 mars 2024 à 9h00 au 26 avril 2024 à 17h00



**MÖBILITÉS
ÇA BOUGE!**

**DIAGNOSTIC
du Plan de Mobilité 2024-2030
de la Métropole Rouen Normandie**



Composition de la commission d'enquête :

Présidente : Mme Natacha Lecocq

Membres titulaires : Mme Pascale Bogaert, Mme Ghislaine Cahard, M. Gilles Favard et Mme Martine Hedou

Membre suppléant : M. Dominique Lefebvre

Tribunal Administratif de Rouen - Dossier N° E23000074 / 76

Métropole Rouen Normandie - Arrêté n°24.084.DEPMD

1.	PREAMBULE.....	3
2.	L'ENQUETE PUBLIQUE	3
	A Présentation et contexte de l'enquête publique	3
	B Désignation de la commission d'enquête publique	3
	C Fonctionnement de la commission d'enquête.....	3
3.	RAPPEL SOMMAIRE DU PROJET	3
	A Le plan de mobilité (PDM).....	3
	B La chronologie des démarches du pétitionnaire envers le public et les collectivités territoriales.....	5
	C La réglementation applicable au projet	6
	D Caractéristiques techniques du projet.....	7
	E Estimation financière pluriannuelle du projet.....	8
4.	COMPOSITION DU DOSSIER ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC	10
5.	DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	10
	A La publicité légale de l'enquête	11
	B L'affichage	12
6.	AVIS DES SERVICES ET ORGANISMES CONSULTES PREALABLEMENT A L'ENQUÊTE	12
	A Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Normandie.....	12
	B. Avis de la Préfecture de la Seine-Maritime	12
7.	LES AVIS DES COMMUNES ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	13
8.	LES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE	16
9.	APPRECIATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	18
10.	EXPOSE SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	19
11.	APPRECIATION GENERALE DE LA COMMISSION D'ENQUETE.....	19
12.	AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE PROJET	21

1. PREAMBULE

Le présent document intitulé « conclusions motivées et avis » fait partie d'un ensemble plus global avec le rapport d'enquête publique, document indépendant. Les services de la Métropole Rouen Normandie veilleront à mettre ces deux documents à la disposition du public dans le respect du délai légal.

Il a été rédigé en toute indépendance et impartialité par les membres de la commission d'enquête.

Les conclusions et avis de la commission d'enquête font suite à l'enquête publique relative à l'élaboration du plan de mobilité sur le territoire de la métropole Rouen Normandie, qui s'est déroulée du 25 mars au 26 avril 2024.

2. L'ENQUETE PUBLIQUE

A Présentation et contexte de l'enquête publique

Le territoire métropolitain est de 664 km² et compte près de 500 000 habitants. La Métropole Rouen Normandie a été créée suite à l'application des dispositions de la loi MAPTAM de 2015, succédant ainsi à la Communauté d'Agglomération Rouen Austreberthe.

Ses compétences couvrent divers domaines liés à l'aménagement et au développement du territoire, comme l'habitat, le tourisme, la culture, le sport, la protection de l'environnement, l'urbanisme... Par ailleurs, la Métropole Rouen Normandie joue un rôle prépondérant dans le secteur des mobilités en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM).

A ce titre, elle doit mettre en œuvre les dispositions de la loi MAPTAM, notamment par la mise en œuvre d'un plan de mobilité. A cette fin, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une procédure d'enquête publique a été mise en œuvre afin de consulter le public en vue éventuellement d'adapter les dispositions envisagées initialement.

B Désignation de la commission d'enquête publique

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné le 4 décembre 2023 une commission d'enquête composée de cinq commissaires enquêteurs, pour conduire l'enquête publique préalable à l'élaboration du plan de mobilité sur le territoire de la métropole Rouen Normandie.

Les membres de la commission d'enquête sont Mme Natacha Lecocq en qualité de présidente, Mme Pascale Bogaert, Mme Ghislaine Cahard, M. Gilles Favard et Mme Martine Hedou en qualité de membres titulaires ainsi que M. Dominique Lefebvre en tant que membre suppléant.

C Fonctionnement de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête publique ont entendu toutes les personnes et services nécessaires à la bonne compréhension des éléments du dossier, ont organisé la visite sur les sites de manière concertée pendant la durée de cette enquête publique.

Ainsi, le rapport, les conclusions motivées et l'avis sont le résultat des échanges entre ses membres.

3. RAPPEL SOMMAIRE DU PROJET

A Le plan de mobilité (PDM)

Préconisations pour le PDM 2035

Le Plan de mobilités fait suite au plan de déplacement urbain, adopté en 2014, qui devait évoluer au bout de 5 ans.

Préconisations pour le Plan de mobilité 2035 (PDM)

Le Plan de mobilité poursuit l'œuvre du plan de développement urbain et propose de nouvelles actions.

Les objectifs du Plan de mobilité

Le PDM affiche divers objectifs qui sont :

- ✓ Fixer des objectifs chiffrés à atteindre et notamment se projeter à long terme avec des moyens de mesure pour calculer le niveau d'atteinte des objectifs,
- ✓ Coconstruire une politique de mobilités avec l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ Gouverner le PDM avec un pilote pour chaque action et une réduction du nombre d'actions,
- ✓ Programmer les moyens financiers avec une annexe financière plus développée et plus précise, présentant les engagements de la collectivité pour plus de lisibilité et de légitimité du PDM

Les orientations stratégiques

Le réseau de transports en commun urbains	Poursuivre le développement du réseau TC structurant en s'appuyant sur le réseau 2022 et en lien avec la nouvelle gare Réfléchir à la recomposition du réseau Transports collectifs de l'agglomération elbeuvienne
L'offre de transport à l'échelle périurbaine	Développer des liaisons performantes entre les différents cœurs d'agglomération et les pôles de vie, Poursuivre les réflexions avec les territoires limitrophes et la Région, Faire du covoiturage un véritable service de mobilité,
L'accompagnement au changement	Développer les mesures d'accompagnement socio-économiques, Multiplier les actions de proximité et de pédagogie, Accompagner les entreprises,
Les mobilités actives et l'espace public	Mieux partager l'espace public entre les modes de déplacement, Intégrer la nature en ville,
Le stationnement, levier majeur du report modal	Etendre les zones payantes de stationnement, tout en développant le stationnement résidentiel, Augmenter le nombre de places dans les P+R,
L'innovation	S'appuyer sur le Mix pour innover, expérimenter et coconstruire les mobilités de demain,
La qualité de l'air et décarbonation de la mobilité	Poursuivre la stratégie d'électromobilité
La connaissance, le suivi et l'évaluation de la politique de mobilité	Développer les outils de suivi et d'évaluation continus,
La logistique urbaine	Favoriser le développement des Espaces de Logistiques Urbains,
L'infrastructure et le maillage routier	Définir une ligne de conduite sur les infrastructures routières : faut-il construire de nouvelle voirie ?
Construire des indicateurs environnementaux en plus des indicateurs propres aux mobilités	Cohérence avec les documents de rang supérieur, Mesurer l'effet positif ou négatif des actions du PDM en matière d'impact environnemental,
Etablir des estimations et des bilans de l'impact environnemental des chantiers liés aux projets de mobilité	Analyser « la rentabilité » environnementale en intégrant le coût environnemental d'un projet (ex : construction d'un P+R),

Fixer des objectifs chiffrés à atteindre	Prise en compte des objectifs des documents supra communaux et analyse des conclusions en compilant la mise en œuvre des actions et des projets
--	---

B La chronologie des démarches du pétitionnaire envers le public et les collectivités territoriales

En réponse aux dispositions prévues à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité a fait l'objet d'une concertation en amont du lancement de la présente enquête publique. Ainsi, elle a permis d'associer, pendant la durée de l'élaboration du projet, les habitants et représentants élus des 71 communes ainsi que divers acteurs concernés comme les organismes et associations.

Les personnes publiques associées et consultées, ainsi que le conseil de développement durable de la Métropole ont également participé à cette concertation.

La concertation mise en œuvre par le pétitionnaire visait à :

- ✓ Informer la population, en mobiliser le plus grand nombre,
- ✓ Expliquer clairement la démarche,
- ✓ Faciliter l'expression citoyenne,
- ✓ Echanger, débattre afin que chacun puisse apporter sa contribution au projet.

En outre, la Métropole Rouen Normandie a organisé une concertation nommée « Mobilité ça bouge ».

Elle intègre la concertation réglementaire mais également de nombreux sujets liés à la mobilité avec, pour question centrale, « comment se déplacera-t-on demain ? »

Cette concertation s'est déroulée en trois phases :

1) Phase 1 diagnostic et grandes orientations :

- ✓ Du 6 avril au 5 mai, 9 ateliers par corridor « *Diagnostic et enjeux de Plan de Mobilité* » 76 personnes représentant 49 communes ont participé à cette série d'ateliers.
- ✓ Du 4 mai au 18 mai, 6 ateliers par corridor « *Recomposition du réseau TC* » 45 participants représentant 37 communes.
- ✓ Du 3 mai au 20 juin 2021, un questionnaire abordant les habitudes de déplacement, les aspirations pour les mobilités à l'avenir, les appels à candidature pour la mise en place d'un comité citoyen ont été diffusés en ligne sur la plateforme « *je participe* » et dans huit lieux de la Métropole. 889 personnes y ont répondu.
- ✓ Le 2 juillet 2021, une rencontre de proximité « *séminaire des acteurs* » a finalisé la phase 1 et comptabilisé plus de 100 participants.

2) Axes et actions

- ✓ Les 17 et 19 septembre 2021, plus de 400 personnes (acteurs) ont participé au « Forum des mobilités »
- ✓ Du 22 septembre au 21 octobre 2021, une troisième série de 9 ateliers par corridors de mobilité a décliné des pistes d'actions opérationnelles permettant de relever les enjeux du PDM. 72 élus représentant 54 communes ont assisté à la visioconférence.
- ✓ Du 18 septembre au 30 novembre 2021, un second questionnaire en ligne, sur les objectifs à fixer pour les années à venir, a recensé 487 réponses et 209 de la commune d'Houpeville
- ✓ Du 17 septembre au 30 novembre 2021, 6 ateliers ont été organisés avec l'aide d'un kit de participation recensant 66 participants acteurs de la mobilité, citoyens ou encore élus.
- ✓ Du 18 septembre au 11 décembre 2021, un comité citoyen composé de 17 citoyens parmi les 200 candidatures s'est réuni lors de trois sessions. Son rapport comprend 18 propositions et a été remis en main propres au Président de la Métropole lors du « *grand oral du Comité citoyen.* »
- ✓ De mi-octobre 2021 à mi-mars 2022, sur les 15 ambassadeurs de la mobilité retenus, 5 ont été filmés pour diffuser leur expérience et témoigner des facilités et difficultés rencontrées en changeant leur mode de déplacement.
- ✓ Le 2 décembre 2021, en visioconférence de 2h30, le Conseil de Développement Durable (CDD) a commencé à travailler sur le PDM
Puis, 40 membres du CDD (le CPM) ont tenu au total 9 réunions pour apporter leur contribution sur la mobilité inclusive et solidaire et le stationnement.

3) Restitution : Ateliers thématiques

- ✓ Du 17 mai au 15 juin 2022, 68 élus, représentant 48 communes, ont participé à une dernière série d'ateliers
- ✓ Le 7 avril 2022, 9 membres du comité citoyen, 2 élus, 1 représentant du CPM et 4 agents de la MRN se sont réunis.
- ✓ Le 7 juillet 2022, un forum de restitution a réuni environ 100 personnes : acteurs locaux, élus et citoyens

C La réglementation applicable au projet

La Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) a précisé le contour des PDU Elle vise ainsi à accélérer le développement des mobilités durables en France d'ici 2050 et impose des obligations aux différents acteurs privés et publics pour rendre les transports du quotidien plus faciles, plus propres et moins coûteux.

D'après l'article L.1214-7 du code des transports, le Plan de mobilité doit être compatible avec :

- ✓ **Le Plan climat air énergie territorial (PCAET)** de la Métropole Rouen Normandie. Ce dernier, adopté le 16 novembre 2019, fixe d'une part les objectifs de réduction de GES, de consommation d'énergie et de pollutions atmosphériques et, d'autre part, promeut le développement des énergies renouvelables.

Les actions du plan de mobilité coïncident avec celles du PCAET concernant le transport et la mobilité, l'amélioration de la qualité de l'air et la promotion de la mobilité durable au sein des services de la Métropole.

- ✓ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** a été approuvé le 12 octobre 2015 et il a été mis en compatibilité le 14 novembre 2017 suite à la déclaration d'utilité publique du projet de Contournement Est de Rouen. La protection des milieux naturels, l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des nuisances, le développement des transports en commun et des modes de transports actifs font partie des objectifs de ce document.
- ✓ **La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA)** a été approuvée le 10 juillet 2006.

Le PDM contribue à l'amélioration des déplacements des personnes et des biens et prend en compte la logistique sur le territoire.

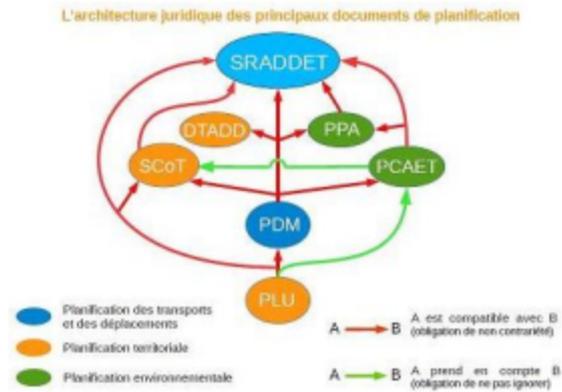
- ✓ **Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Normandie (PPA)** est en cours de révision et incite les particuliers, les entreprises et les collectivités à améliorer le niveau Crit'air de leurs véhicules.

Le PDM est compatible avec le PPA avec la mise en place de la ZFE-m et les mesures d'accompagnement ainsi que les actions à destination des entreprises et de la logistique du territoire.

- ✓ En outre, le plan de mobilité doit prendre en compte **Les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Normandie, approuvé par le Préfet de Région en juillet 2020. Les documents de planification et d'urbanisme (PLU, PLUi ...) doivent alors être compatibles avec les règles de ce document.

Le PDM respecte globalement les règles relatives aux transports et à la mobilité avec notamment la multi-mobilité, la priorisation des modes de déplacement doux, ou encore le partage de l'espace public urbain.

Une analyse des incidences des secteurs susceptibles d'être impactés est également étudiée. La MRN, dans la révision de son PLUi, travaille à la réduction de l'artificialisation des sols dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).



Le schéma ci-dessus résume les rapports de compatibilité et de prise en compte du PDM avec les différents plans et programmes.

D Caractéristiques techniques du projet

Le Plan de mobilité définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains.

Il vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacement notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que par la promotion des modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

Le Plan De Mobilité doit répondre à différents défis et aux enjeux, lesquels sont à la fois sociétaux, climatiques et liés au développement des territoires.

A travers le plan de mobilité, la Métropole Rouen Normandie souhaite agir, à long terme, sur les étapes liées à l'organisation et à la mise en œuvre de la mobilité des personnes et des marchandises sur son territoire, et ce, tout en :

- ✓ Réduisant l'impact sanitaire et climatique de la mobilité
- ✓ Baissant la consommation d'énergie liée aux transports
- ✓ Atteignant un nouvel équilibre des parts modales : voitures, transports collectifs, vélo, Marche.
- ✓ Augmentant le taux d'occupation du véhicule
- ✓ Baissant le coût de la mobilité pour les personnes se déplaçant sur la Métropole.

Pour ce faire, au sein d'un plan d'actions, se dégagent plusieurs actions phares (projets en cours ou en préparation) et des axes prospectifs (études en cours ou en préparation).

Les actions phares :

- ✓ Un réseau cyclable maillé et sécurisé
- ✓ La mise en œuvre de Lovélo stationnement avec des solutions adaptées en fonction des besoins de stationnement
- ✓ Une tarification solidaire pour prendre en compte les revenus de chacun et allant vers plus de gratuité
- ✓ Un réseau de transports urbains de demain qui étudie l'opportunité de nouvelles lignes Tram et TEOR
- ✓ Des aides financières ciblées et un soutien aux plateformes de mobilité solidaire
- ✓ Un territoire marchable et renaturé pour un espace public apaisé et mieux partagé
- ✓ La priorisation et la facilitation de l'accès au vélo grâce au déploiement de Lovélo Libre-Service (1000 vélos) et à la montée en puissance de Lovélo longue durée (2000 dont VAE, cargos et pliants)
- ✓ La décarbonation du parc roulant métropolitain avec 50% des bus du réseau Astuce décarbonés en 2026 et 100% en 2032
- ✓ Une stratégie ferroviaire avec l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux autour des gares, d'un Service Express Régional Métropolitain et de la ligne nouvelle Paris Normandie/Nouvelle Gare
- ✓ Le déploiement de parkings de rabattement attractifs (+ 3000 places)
- ✓ Un schéma de covoiturage à l'échelle du bassin de vie métropolitain
- ✓ Des mobilités collectives en zones peu denses avec des alternatives efficaces à l'autosolisme

- ✓ L'intégration tarifaire permettant de voyager en train au même coût que sur le Réseau Astuce
- ✓ L'achèvement de la tête nord du Pont Flaubert, maillon essentiel du système de mobilité de la façade Ouest du territoire, interrogeant le devenir de l'A150 et du quartier urbain
- ✓ Des avantages comparatifs aux covoitureurs et usagers des transports interurbains, grâce à l'étude d'une voie réservée.

Les axes prospectifs :

En réponse aux huit leviers stratégiques, plusieurs axes prospectifs ont été identifiés :

Service express régional Métropolitain et LNPN-Nouvelle Gare (cf levier 1 et levier 3 tome 3 « stratégie du plan de Mobilité 2035)

- ✓ Développement de l'étoile ferroviaire
- ✓ Opportunité de la réouverture de la ligne vers Elbeuf ville et nouvelles haltes ?
- ✓ Analyse socio-économique
- ✓ 3 horizons :
 - ✓ Sans travaux
 - ✓ Avant LNPN
 - ✓ Après LNPN

Schéma d'évolution du réseau du TCU structurant 2035 (Tram-TEOR Tram-train) (cf levier 1 Tome3)

- ✓ **Etude de faisabilité desserte de la Nouvelle Gare**, dont quatrième branche de tramway et desserte directe entre les deux gares
- ✓ **Devenir du réseau structurant**, dont évolution des lignes TEOR (tracé, passage en TRAM véhicules, alimentation...)

Mobilités collectives en zones peu denses (cf levier1 Tome 3)

- ✓ Devenir de la desserte périurbaine des territoires peu denses : armature de la desserte en TC, rabattement vers/depuis lignes express, réseau express de covoiturage, autopartage, voies réservées...

Tête Nord du Pont Flaubert et devenir de l'A150 (cf levier 3 Tome 3)

- ✓ Des études stratégiques sur les mobilités et sur l'axe A150
- ✓ Etudes techniques sur la tête nord du Pont Flaubert et les ouvrages de l'A150
- ✓ Sur l'A150, études de voies réservées covoiturage, transports collectifs vers Rouen, et d'une troisième voie véhicules lents vers Barentin.

E Estimation financière pluriannuelle du projet

Pour mettre en œuvre le plan d'action du PDM, la Métropole Rouen Normandie a prévu d'investir 1 010 000 000 milliards d'euros sur la période 2023-2035.

La notice financière du plan de mobilité 2035 de la Métropole Rouen Normandie a pour objectif de présenter son engagement financier dans son périmètre de compétence.

Il ne s'agit que d'estimations qui pourront évoluer au fur et à mesure des études détaillées. La notice financière ne préjuge pas de cofinancements potentiels, tels que ceux :

- ✓ de l'Europe: Fonds Européens de Développement Régional (FEDER),
- ✓ de l'Etat : Contrats de Plan Interrégionaux Etats-Régions (CPIER), Contrats de Plan Etat-Région (CPER), Fonds vert, Territoire d'innovation, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- ✓ des dispositifs locaux ; aides régionales et départementales.

Ces financements pourraient intervenir postérieurement tout comme l'évolution possible des ressources des maîtres d'ouvrages et partenaires. Elle est une prévision susceptible d'évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre du PDM.

Le choix de la source de données pour le chiffrage des investissements s'est orienté vers le plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Métropole Rouen Normandie qui a permis d'affecter chaque ligne du PPI à une action du PDM sur une période de 9 ans (2023-2031). Pour les années 2031-2035, les coûts des actions ont été estimés sur la base de la moyenne des années précédentes.

	Actions PDM en investissement	Euros
EP	ESPACE PUBLIC	212 000 000 €
VEL	VÉLO	204 000 000
TC	TRANSPORTS COLLECTIFS	413 000 000 €
INTER	INTERMODALITÉ et INTERTERRITORIALITÉ	32 000 000 €
STAT	STATIONNEMENT	11 000 000 €
VOIT	VOITURE	108 000 000 €
LOG	LOGISTIQUE	5 000 000 €
ACC	ACCOMPAGNEMENT	4 000 000 €
INCLUS	MOBILITÉ INCLUSIVE	?
INNO	INNOVATION	11 000 000 €
DON	DONNEES	10 000 000 €
	TOTAL ACTIONS PDM en INVESTISSEMENT	1 010 000 000 €

Il est à noter que certains investissements et actions n'ont pas fait l'objet d'un chiffrage.

D'une part, c'est le cas avec la Mobilité inclusive comprenant :

- ✓ La tarification
- ✓ La mobilité de personnes en situation de précarité
- ✓ Le plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire
- ✓ L'accessibilité inclusive et partagée
- ✓ L'accès aux soins pour tous et partout

Cette dernière n'a pas été chiffrée dans le plan d'investissement. En effet, l'impact de la tarification solidaire et de la gratuité du réseau ASTUCE restent à évaluer.

D'autre part, il en est de même avec les investissements liés aux axes prospectifs tels que la Ligne Nouvelle Paris Normandie - Nouvelle Gare Saint-Sever, le Service Express Régional Métropolitain (SERM), le réseau de transports urbains structurants à 2025, la desserte dans le périurbain et la Tête Nord du Pont Flaubert - A150. Ces derniers ne sont pas considérés dans cette notice.

La part la plus importante des investissements concerne **l'ACTION TC - TRANSPORTS EN COMMUN**

TC : TRANSPORTS COLLECTIFS	413 000 000 €
TC.01 - Annexe accessibilité : transports en commun urbains	17 000000 €
TC.02 - Attractivité du réseau de transports en commun urbains existants	107 000000 €
TC.03 - Réseau de transports urbains de demain	**9 000 000 €
TC.04 - Stratégie de décarbonation et de diversification du parc roulant métropolitain	269 000 000 €
TC.05 - Etoile ferroviaire rouennaise	**11 000 000 €

** hors coûts prospectifs et mise en place de la tarification solidaire et/ou de l'extension de la gratuité.	
--	--

En outre, il est précisé que 212 000 000 € d'investissements sont prévus pour l'action EP - ESPACE PUBLIC et 204 000 000 € d'investissements sont prévus pour l'action VEL – VELO.

4. COMPOSITION DU DOSSIER ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le dossier, réalisé par les services de la Métropole, est composé des éléments ci-après mentionnés, lesquels ont été mis à la disposition du public pendant la période d'enquête publique :

Les pièces administratives comprenant :

- ✓ L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- ✓ La décision du tribunal administratif désignant les membres de la commission d'enquête
- ✓ La copie des annonces légales

Les avis législatifs et réglementaires comprenant :

- ✓ L'avis de l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées et des maires

Les pièces relatives au projet de Plan De Mobilité arrêté le 25 septembre 2023 et ses annexes.

Le dossier et ses pièces annexes étaient consultables en version numérique :

- ✓ Sur le site internet de l'enquête « <https://www.enquete-publique-mobilites-mrn.fr> », accessible 7j/7, et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête.
- ✓ Sur une borne informatique mise à disposition en accès libre au siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels.

En outre, le dossier et ses pièces annexes étaient consultables en version papier :

- ✓ Dans les 14 lieux d'enquête publique, aux jours et heures d'ouvertures habituels : au siège de l'enquête publique (Hôtel de la Métropole Rouen Normandie, le 108), et dans les mairies de Duclair, Canteleu, Malaunay, Bois-Guillaume, Darnétal, Franqueville-Saint-Pierre, Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, Grand-Couronne, Rouen, les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Bardouville, Fontaine-Sous-Préaux et Saint-Etienne-du-Rouvray

Toute personne pouvait, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

5. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du 25 mars à partir de 09h00 jusqu'au 26 avril 2023 à 12h00, soit 33 jours consécutifs.

Conformément à l'arrêté n°24.084.DEPMD précité, les membres de la commission d'enquête publique ont tenu les 21 permanences de la manière suivante :

Sites	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences
Duclair	Mairie - Place du Général de Gaulle, 76840 Duclair	-Jeudi 28 mars 2024, 9h-12h00, -Lundi 8 avril 2024, 14h-17h00
Canteleu	Mairie - 13 Place Jean Jaurès, 76380 Canteleu	-Jeudi 4 avril 2024, 9h-12h00, -Mardi 23 avril 2024, 14h-17h00
Malaunay	Mairie - Place de la mairie, 76770 Malaunay	-Jeudi 18 avril 2024, 14h-17h00, -Mardi 9 avril, 9h-12h00
Bois-Guillaume	Mairie - 31 Place de la libération, 76230 Bois-Guillaume	-Mercredi 27 mars 2024, 9h-12h00, -Jeudi 11 avril 2024, 14h-17h00
Darnétal	Mairie - Place du Général de Gaulle, 76160 Darnétal	-Mardi 23 avril 2024, 14h-17h00
Franqueville-Saint-Pierre	Mairie - 331 Rue de la République, 76520 Franqueville-Saint-Pierre	-Mardi 02 avril 2024, 14h-17h00, -Jeudi 18 avril 2024, 9h-12h00
	Mairie - Rue de Pattensen, 76410 Saint-	-Jeudi 28 mars 2024, 14h-17h00,

Saint-Aubin-Lès-Elbeuf	Aubin-Lès-Elbeuf	-Jeudi 11 avril 2024, 9h-12h00
Grand-Couronne	Mairie - Place Jean Sallen, 76530 Grand-Couronne	-Mercredi 10 avril 2024, 14h-17h00
Rouen	Mairie - 2 Place du Général De Gaulle, 76000 Rouen	-Vendredi 12 avril 2024, 11h-14h00
Les Authieux-sur-Le-Port-Saint-Ouen	Mairie - Place du 19 mars 1962 - 76520 Les-Authieux-sur-Le-Port-Saint-Ouen	-Mercredi 17 avril 2024, 9h-12h00
Bardouville	Mairie - 247 Rue de l'école 76 480 Bardouville	-Jeudi 18 avril 2024, 9h-11h30
Fontaine-sous-Préaux	Mairie - Place de la République, 76160 Fontaine-sous-Préaux	-Vendredi 12 avril, 14h30-17h30
Saint-Etienne-du-Rouvray	Mairie – Place de la Libération, 76806 Saint-Etienne-du-Rouvray	-Jeudi 28 mars 2024, 14h-17h00
Métropole Rouen Normandie	108 Allée François Mitterrand, 76006 Rouen	-Lundi 25 mars 2024, 9h-12h, -Vendredi 26 avril 2024, 14h-17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait formuler ses observations et propositions :

-Par voie numérique :

- ✓ Sur le site internet du registre numérique : « <https://www.enquete-publique-mobilites-mrn.fr> », accessible 7j/7, et 24h/24, pendant toute la durée de l'enquête
- ✓ Par courrier numérique, à l'adresse de messagerie suivante : «enquete-publique-mobilites-mrn@registre-dematerialise.fr »

- Par voie manuscrite :

- ✓ Sur un registre papier mis à disposition du public dans les 14 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels
- ✓ Par courrier adressé par voie postale à Madame la Présidente de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête publique

A La publicité légale de l'enquête

Les deux avis sont parus dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département au moins quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête et dans les 8 premiers jours de celle-ci : Le Paris Normandie des 9 et 30 mars 2024 ainsi que dans la gazettenormandie.fr aux mêmes dates.

En outre, la Métropole Rouen Normandie a organisé une publicité complémentaire au moyen de plusieurs supports cités ci-après :

- ✓ La Métropole Rouen Normandie a distribué un exemplaire de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, huit affiches au format A3 pour les lieux de permanences et quatre pour les autres communes.
- ✓ Envoi d'un mail aux maires et DGS de chaque commune de la MRN le 5 mars 2024 pour préciser les dates et modalités de l'Enquête publique
- ✓ En complément de la consultation légale, l'avis et l'arrêté d'enquête publique ont été mis à disposition du public sur la plateforme de participation Je Participe : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/ouverture-de-lenquete-publique-sur-le-plan-de-mobilite-2035> avec renvoi vers la page « Mobilités : ça bouge ! », espace de participation et « vitrine » historique de la démarche d'élaboration du PDM.
- ✓ Info presse transmise à la presse locale et régionale le 26 mars 2024
- ✓ Article « En quête de mobilité » dans Le Mag n°91 d'avril 2024
- ✓ Articles dans les newsletters de la MRN dont Le Fil #50 (environ 6 000 abonné.e.s) : Reprise de l'article « En quête de mobilité » le 28 mars et dans JeParticipe (environ 3 850 abonnés) : relais du post suivant <https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/posts/pfbid0kQBzVWniXE6ftDjN7AsgNz4y1ioY7Hk4yi7wG8dvi62Njq44hKN1vp6aZFwMSiHJl> le vendredi 5 avril.
- ✓ Diffusion sur les écrans du Tram et des 4 lignes TEOR pendant tout le mois d'avril (boucle de 6 à 7 mn)
- ✓ Utilisation des réseaux sociaux dont Facebook et Instagram MRN le 9 avril 2024 et Facebook JeParticipe : <https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/posts/pfbid0kQBzVWniXE6ftDjN7AsgNz4y1ioY7Hk4yi7wG8dvi62Njq44hKN1vp6aZFwMSiHJl> avec un relais le 23 mars et les 9 et 18 avril.

B L'affichage

L'avis d'enquête a été affiché dans les mairies des communes présentes sur le territoire de la métropole Rouen Normandie ainsi qu'au siège de la Métropole Rouen Normandie, et ce, au minimum, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.

6. AVIS DES SERVICES ET ORGANISMES CONSULTES PREALABLEMENT A L'ENQUÊTE

A Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Normandie

L'avis de la MRAe, émis un avis le 22 février 2024, contribue à une bonne prise en compte des enjeux environnementaux et de santé humaine.

L'autorité environnementale émet plusieurs recommandations sur le projet au regard de la nécessaire prise en compte de l'environnement et de la santé humaine :

- ✓ Expliciter les modalités d'élaboration des objectifs de parts modales et de taux d'occupation des véhicules retenus dans la définition de la stratégie de la métropole
- ✓ Expliciter l'élaboration de la « proposition PDM » à propos des scénarios-projets à l'horizon 2035
- ✓ Détailler la notation des incidences par action sur les 14 thématiques environnementales retenues
- ✓ Compléter le plan d'actions par un dispositif de suivi comprenant les valeurs initiales, les objectifs à l'horizon 2035 et les mesures correctrices prévues en cas d'écart entre les réalisations et les objectifs définis
- ✓ Sur les nuisances sonores, l'autorité environnementale recommande d'identifier les secteurs concernés et de préciser les objectifs de réduction des populations concernées
- ✓ Sur la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols, l'autorité environnementale rappelle les enjeux liés à la consommation d'espaces ainsi que la loi climat et résilience (22 août 2021) modifiée par la loi du 13 juillet 2023 avec l'objectif de « zéro artificialisation nette » (Zan) à atteindre en 2050. L'autorité environnementale recommande de quantifier la consommation potentielle d'espaces induite par le projet et de présenter les modalités de mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser ».
- ✓ Sur la biodiversité et le paysage, l'autorité environnementale recommande de compléter les fiches du plan d'actions par un rappel à la vigilance sur la prise en compte des milieux naturels dans le cadre des travaux et aménagements et de veiller à la mise en œuvre des mesures « éviter-réduire-compenser ».
- ✓ La mise à jour du résumé non technique est à prévoir.

Réponse de la métropole Rouen Normandie à l'avis de la MRAe

La métropole Rouen Normandie reprend chaque recommandation de l'autorité environnementale et apporte des précisions sur les choix retenus lors de l'élaboration du document en indiquant que les compléments nécessaires seront ajoutés dans les documents du PDM.

Ainsi, les fiches du plan d'action, concrétisées par des aménagements, seront complétées, la démarche « éviter-réduire-compenser » sera intégrée dans la partie justification et le résumé non technique sera mis à jour.

Toutefois, la métropole indique que certaines recommandations ne peuvent trouver de réponse telles que les nuisances sonores et précise que le Plan de Prévention du Bruit (PPB) dans l'environnement échéance 4 est en cours d'élaboration et devrait être approuvé fin 2024. Celui-ci prend en considération les problématiques et les enjeux de mobilités.

B. Avis de la Préfecture de la Seine-Maritime

PPA	REMARQUES/RESERVES
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME	<p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Certains attendus de la réglementation auraient mérité une prise en compte plus ambitieuse ou plus concrète pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. ✓ Des indicateurs supplémentaires dans le plan d'actions volet « évaluation » pourraient permettre de retranscrire utilement la déclinaison territoriale des résultats attendus

	<p>Vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La réalisation d'un réseau interconnecté (action VEL.01-2) apparaît peu détaillée et mériterait donc d'être complétée pour donner un cap et permettre son suivi. ✓ La mise en place d'indicateurs de suivi des accidents impliquant un cycliste, comme préconisé par le 3° de l'article L.1214-2 du code des transports, permettrait à la métropole de disposer de données contextualisées qui participeraient à alimenter les réflexions relatives à la sécurisation de ses itinéraires cyclables. ✓ Le plan de mobilité doit élargir la réflexion aux questions des flux pendulaires (...) des réflexions concernant ceux issus des EPCI voisins, et leurs connexions avec ces problématiques de flux pendulaires. <p>Les transports collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La partie ferroviaire abordée dans l'action TC.05 est peu développée car dépendante de prises de décisions extérieures au conseil métropolitain (...) il conviendra dès lors que ces projets [service express régional métropolitain et nouvelle gare rive gauche] se concrétiseront, d'apporter les évolutions nécessaires au plan de mobilité pour intégrer pleinement leurs effets. ✓ Les quartiers prioritaires de la ville n'ont pas fait l'objet d'actions particulières comme le préconise le code des transports. Le PDM aurait pu définir des actions spécifiques, pour conforter les actions des autres politiques mises en œuvre dans ces quartiers les plus vulnérables. <p>Intermodalité et inter territorialité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le déploiement des parkings P+R aurait pu reposer sur une stratégie plus clairement identifiée pour mieux en appréhender les objectifs à atteindre. L'action n'est pas ciblée territorialement et n'est pas dimensionnée ce qui rend difficile d'en apprécier la portée. ✓ Les ambitions de ces actions interterritoriales apparaissent peu concrètes. C'est notamment le cas pour le développement d'une stratégie de co-voiturage (actions INTER.02.2 et VOIT.01-2) alors même que la métropole de Rouen est une collectivité reconnue au niveau national pour ce mode de déplacement et que les ambitions de développement sont grandes (triplement de la part des trajets quotidiens, hors cadre familial, en co-voiturage). Il est primordial, pour permettre une pleine efficacité de ces actions et plus largement l'atteinte des objectifs de report modal, que le PDM intègre des actions fortes avec l'ensemble des EPCI du bassin de mobilité. <p>E-voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les lignes de co-voiturages existantes, un retour d'expérience aurait utilement pu être programmé pour afficher, ensuite, une perspective de redéploiement, de renforcement ou d'adaptation des dispositifs en cas de résultats mitigés, affichés. ✓ L'action VOIT.05 de définition d'une stratégie d'électromobilité, doit être en cohérence avec le projet porté par le SDE 76 sur les collectivités voisines. Cette cohérence permettra, en outre, de garantir des possibilités de développement du transport électrique à une large échelle. <p>Mobilité inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La question de mobilité inclusive (...) aurait pu être complétée dans l'approche particulière des quartiers prioritaires de la ville afin de répondre aux attentes du 2° de l'article L.1214-2 du code des transports.
--	---

7. LES AVIS DES COMMUNES ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.1214-15 du Code des Transports, les 71 communes situées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été consultées pour avis. Ceux-ci étaient recevables dans un délai de trois mois.

En l'absence de réponse l'issue de ce délai, l'avis était réputé favorable. Les avis des communes sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau de synthèse de l'avis des communes

COMMUNES	DATE DE DELIBERATION	AVIS	REMARQUES/RESERVES
Amfreville-la-Mi-Voie			
Anneville-Ambourville			
Bardouville			
Belbeuf			
Berville-sur-Seine	08/02/2024	Défavorable	✓ Pas de volonté d'uniformiser le service du transport sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie, ✓ Le Plan de Mobilité n'est pas adapté aux communes rurales qui représentent 2/3 des communes du territoire de la Métropole Rouen Normandie.
Bihorel			
Bois-Guillaume			
Bonsecours			
Boos			
Canteleu			
Caudebec-lès-Elbeuf	20/12/2023	Favorable	oui
Cléon	22/02/2024	Favorable	
Darnetal	23/02/2024	Favorable	
Deville les Rouen	01/02/2024	Favorable	Observations
Duclair			
Elbeuf			
Épinay-sur-Duclair			
Fontaine-sous-Préaux			
Franqueville-Saint-Pierre			
Freneuse			
Gouy			
Grand-Couronne	19/12/2023	Favorable	
Hautot-sur-Seine			
Hénouville	02/02/2024	Favorable	Observations
Houpeville	19/12/2023	Favorable	Observations
Isneauville			
Jumièges	14/02/2024	Pas d'Avis	Pas d'observation
La Bouille	15/01/2024	Favorable	
La Londe	06/12/2023	Favorable	
La Neuville-Chant-d'Oisel			
Le Grand-Quevilly			
Le Houlme	13/12/2023	Favorable	Observations
Le Mesnil-Esnard	24/01/2024	Favorable	Observations
Le Mesnil-sous-Jumièges			
Le Petit-Quevilly			

Conclusions motivées et Avis de la commission d'enquête – plan de mobilité – Métropole de Rouen

Le Trait	22/02/2024	Favorable	
Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	25/01/2024	Favorable	
Malaunay			
Maromme	31/01/2024	Favorable	Sous réserve
Montmain			
Mont-Saint-Aignan			
Moulineaux			
Notre-Dame-de-Bondeville			
Oissel			
Orival			
Petit-Couronne	22/02/2024	Favorable	
Quevillon	21/02/2024	Favorable	
Quéville-la-Poterie			
Roncherolles-sur-le-Vivier	12/12/2023	Favorable	
Rouen	19/02/2024	Favorable	
Sahurs			
Saint-Aubin-Celloville	13/12/2023		Note observation
Saint-Aubin-Épinay	29/01/2024	Favorable	
Saint-Aubin-lès-Elbeuf			
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	29/01/2024	Favorable	
Saint-Étienne-du-Rouvray	14/12/2023	Favorable	
Saint-Jacques-sur-Darnétal	08/02/2024	Favorable	
Saint-Léger-du-Bourg-Denis			
Saint-Martin-de-Boscherville	29/12/2023	Favorable	
Saint-Martin-du-Vivier			
Saint-Paër			
Saint-Pierre-de-Manneville			
Saint-Pierre-de-Varengueville			
Saint-Pierre-lès-Elbeuf			
Sotteville-lès-Rouen	09/02/2024	Favorable	
Sotteville sous le val	24/01/2024	Pas d'avis	
Val-de-la-Haye			
Yainville			
Ymare			
Yville-sur-Seine			
Saint-Étienne-du-Rouvray			
Saint-Jacques-sur-Darnétal			
Saint-Léger-du-Bourg-Denis			
Saint-Martin-de-Boscherville			
Saint-Martin-du-Vivier			
Saint-Paër			
Saint-Pierre-de-Manneville			
Saint-Pierre-de-Varengueville			
Saint-Pierre-lès-Elbeuf			
Sotteville-lès-Rouen			

Tourville la rivière	13/12/2023	Favorable	
Val-de-la-Haye			
Yainville			
Ymare	07/02/2024	Défavorable	
Yville-sur-Seine			

Sur les 71 communes sollicitées :

- ✓ ont émis un avis favorable,
- ✓ ont émis un avis favorable avec remarques (dont 1 avec recommandations)
- ✓ ont émis un avis favorable assorti de réserves,
- ✓ ont émis un avis défavorable,
- ✓ communes n'ont pas donné de réponse (avis réputé favorable),
- ✓ communes ont répondu hors délai.

Commentaire de la commission :

La commission regrette que les assemblées délibérantes des communes ne se soient pas toutes positionnées sur le projet. En effet, seules 30 communes parmi elles ont rendu un avis sur le projet, soit 37% sur l'ensemble des communes.

8. LES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

A. Communication du procès-verbal de synthèse et du mémoire en réponse

La synthèse des observations du public ainsi que des remarques de la commission d'enquête ont été reprises dans le procès-verbal prévu à cet effet en vertu des textes légaux et réglementaires en vigueur. Ce dernier a été communiqué au pétitionnaire le 7 mai 2024.

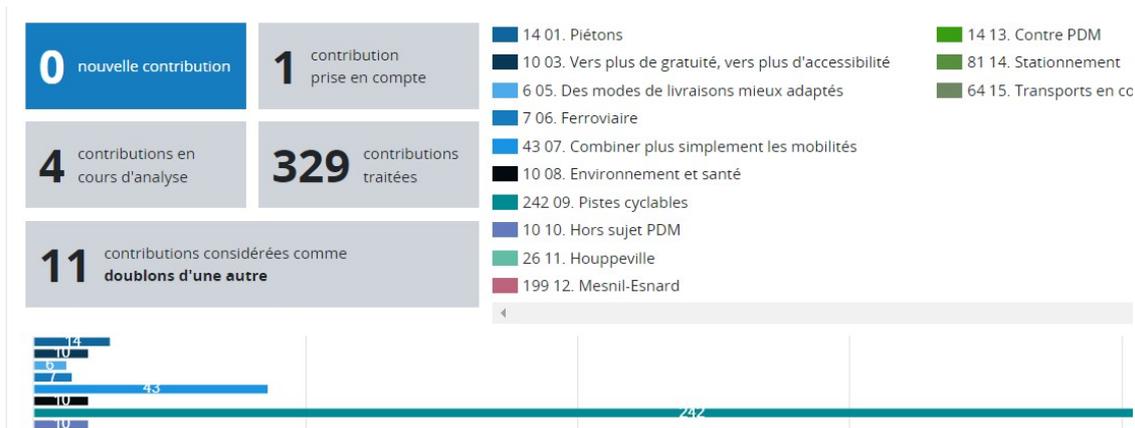
Ce procès-verbal est structuré en différentes parties. Ainsi, il aborde les contributions du public relatives à plusieurs thèmes en première partie. Il poursuit sur des contributions qui ne mentionnent qu'un thème unique et/ou ont été déposées par une association en partie II. Ce procès-verbal mentionne également les observations des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées en partie III. Enfin, il comprend les remarques de la commission sur divers points du dossier en quatrième et dernière partie.

Afin de faciliter le rendu des réponses, le procès-verbal comprenait des espaces réservés au pétitionnaire. Le mémoire en réponse a ainsi été rendu le 22 mai 2024 par courriel.

B. La participation quantitative et qualitative du public

Au total, la commission a classé et analysé 334 contributions, soit un total de 730 observations, qui ont toutes été reprises dans ce procès-verbal, lesquelles sont réparties comme suit :

- ✓ 311 contributions sur le registre numérique
- ✓ 5 contributions par courriel réintégré sur le registre numérique
- ✓ 17 contributions sur les registres "papier" réintégré sur le registre numérique
- ✓ 1 note ou courrier reçu ou déposé et annexé dans le registre papier

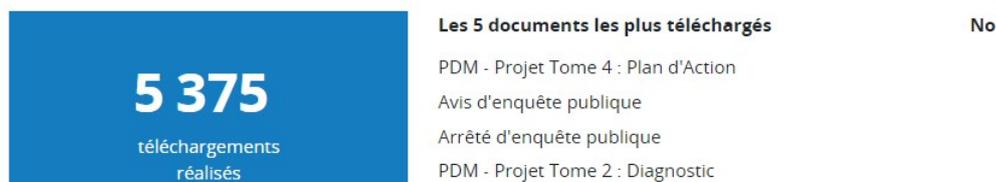


Par ailleurs, la commission a identifié 11 contributions en doublons. Ces dernières ont alors été « enlevées » de la synthèse tout en étant dénombrées.

La participation du public à l'échelle de ce projet a été importante et essentiellement numérique. Parmi l'ensemble des contributions, certaines évoquent des aménagements complémentaires ou développent de nouvelles propositions au projet. Quelques contributions affichent leur opposition totale ou partielle audit projet de PDM.

Ainsi, 9173 personnes ont visité le site de téléchargement et 5375 téléchargements ont été enregistrés.

Téléchargements



La commission a retenu treize thèmes au regard de l'ensemble des contributions du public. Bien souvent, ces dernières portent sur plusieurs thèmes, ce qui rend l'individualisation plus compliquée. Aussi, il a été décidé d'élaborer ce procès-verbal pour être le plus exhaustif possible, vis-à-vis du public et du pétitionnaire, en reprenant l'ensemble des contributions dans leur quasi intégralité. Les passages enlevés au sein des contributions correspondent uniquement à des extraits de formules de politesse ou des propos sans importance pour le traitement du procès-verbal des observations du public.

Ainsi, les thèmes retenus sont :

- ✓ 01. « Piétons » soit 14 observations, ce qui représente 1,91% du nombre total de contributions.
- ✓ 02. « Vers plus de gratuité, vers plus d'accessibilité » soit 10 observations, ce qui représente 1,37 % du nombre total de contributions.
- ✓ 03. « Des modes de livraisons mieux adaptés » soit 6 observations, ce qui représente 0,82 % du nombre total de contributions.
- ✓ 04. « Ferroviaire » soit 7 observations, ce qui représente 0,96 % du nombre total de contributions.
- ✓ 05. « Combiner plus simplement les mobilités » soit 43 observations, ce qui représente 5,9 % du nombre total de contributions.
- ✓ 06. « Environnement et santé » soit 10 observations, ce qui représente 1,37 % du nombre total de contributions.
- ✓ 07. « Pistes cyclables » soit 242 observations, ce qui représente 33,15 % du nombre total de contributions.
- ✓ 08. « Hors sujet PDM » soit 14 observations, ce qui représente 1,91 % du nombre total de contributions.
- ✓ 09. « Houppeville » soit 26 observations, ce qui représente 3,56 % du nombre total de contributions.
- ✓ 10. Mesnil- Esnard soit 199 observations, ce qui représente 27,26 % du nombre total de contributions.
- ✓ 11. « Contre PDM » soit 14 observations, ce qui représente 1,9 % du nombre total de contributions.
- ✓ 12. « Stationnement » soit 81 observations, ce qui représente 11,10 % du nombre total de contributions.
- ✓ 13. « Transports en commun (TEOR, TRAM et bus) » soit 64 observations, ce qui représente 8,77 % du nombre total de contributions.

Commentaire de la commission

La commission souligne l'implication forte des associations avec des productions conséquentes de plusieurs pages illustrées. Néanmoins, il est regretté le faible nombre de contributions déposées alors que le nombre de téléchargement du dossier, 5375, démontre un intérêt certain suscité par le projet auprès de la population.

Par ailleurs, exception faite du thème relatif à la piste cyclable sur Mesnil Esnard, constitutif du thème le plus abordé, les autres thématiques ont été évoquées selon des proportions équivalentes.

Enfin, les permanences n'ont pas permis de mobiliser davantage. En effet, seules dix personnes se sont rendues aux permanences pour rencontrer les membres de la commission d'enquête.

9. APPRECIATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Sur l'information du public et la concertation

L'information et la concertation du public en amont de la tenue de l'enquête ont été menées de manière à sensibiliser le plus de citoyens. Certains ont largement contribué lors des ateliers et autres réunions de concertation afin de partager leurs pratiques quotidiennes en fonction des modes de déplacement.

Sur l'appréciation de l'affichage

L'affichage a été constaté visuellement par les commissaires enquêteurs à l'occasion des permanences.

Il est précisé qu'il revient exclusivement au Président de la MRN de certifier le respect de l'affichage dans l'ensemble des collectivités territoriales, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur l'appréciation du climat de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans un climat serein et de qualité. Les commissaires enquêteurs ont été reçus dans les lieux de permanences dans de bonnes conditions. Les représentants de la Métropole Rouen Normandie ont été très disponibles pour répondre aux différentes sollicitations des membres de la commission.

Sur l'appréciation du dossier

Le dossier soumis à enquête publique est complet et facilement compréhensible par le public. Il répond globalement aux textes légaux en vigueur dans la forme. Par ailleurs, la charte graphique retenue est agréable et favorise la lecture.

En ce qui concerne le fond du dossier, ce dernier a fait l'objet de remarques de la part de personnes publiques associées et des membres de la commission. Le public a lui-aussi fait part dans ses contributions de sa position sur ce projet de plan de mobilité.

Les membres de la commission regrettent que le Parc Régional des Boucles de la Seine Normande n'ait pas été destinataire, en amont, du projet de PDM, et ce, même si cela n'était pas une obligation légale. De ce fait, le Parc Régional des Boucles de la Seine Normande n'a pas été en mesure d'émettre un avis sur ledit projet.

Sur l'information des services proposés

La commission note, à plusieurs occasions dans son rapport, qu'il est indispensable pour le pétitionnaire de promouvoir les adaptations de ses services auprès de la population. En effet, la récurrence de l'information sur l'existence de nouvelles lignes ou de nouveaux services associés est nécessaire pour augmenter la fréquentation de ces derniers comme c'est le cas, par exemple, pour la ligne TEOR jusqu'à Boos. Pour ce faire, la MRN dispose d'un panel important de supports de communication qu'elle peut facilement mobiliser sans coût supplémentaire.

Commentaire de la commission

Afin d'assurer une communication plus efficace et sensibiliser le plus grand nombre de citoyens, utilisateurs privilégiés de voitures personnelles, il pourrait être envisagé par la Métropole Rouen Normandie un relais d'informations sur le plan de mobilité à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

10. EXPOSE SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La commission regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de contributions et de visites lors des permanences, pourtant nombreuses. Au regard du nombre de communes concernées, le public ne s'est pas beaucoup mobilisé sur ce plan de mobilité. En outre, les contributions portent essentiellement sur des sujets annexes comme la piste cyclable à Mesnil Esnard et ses conséquences sur le commerce de proximité.

En ce qui concerne les contributions elles-mêmes, de manière significative, elles peuvent être déclinées de la manière suivante :

- Les parkings relay P+R
- La conversion tramway/TEOR
- Le vélo et les services associés : typologie différente, implantation ou entretien des pistes cyclables, accompagnement de la pratique, aménagements sécuritaires, Lovelo, Seine à vélo
- Le stationnement : recettes, dépenses, suppression, capteurs, occupation, parkings privés et souterrains
- Les moyens de paiement globalisés (Maas) et la gratuité des transports
- Les voies partagées bus-vélo
- La création de nouveaux parcours et le renforcement des transports collectifs avec de nouvelles offres
- L'organisation des livraisons de marchandises en centre-ville
- Les transports collectifs à destination des communes les plus éloignées vers Rouen et en ces dernières
- La complémentarité ou intermodalité des transports entre eux
- La ZFE-m
- La planification urbaine et la requalification des espaces publics : PAVE, coût du trafic routier
- Les points critiques de circulation et d'aménagements
- Le ferroviaire
- Les coopérations entre collectivités et la gouvernance
- Les nuisances sonores, l'éclairage nocturne et les commerces de proximité
- La vitesse
- Les déplacements piétonniers
- Les bornes de recharge électrique

Commentaire de la commission

Les thèmes et la diversité des implications du plan de mobilité sur un large territoire (71 communes) explique les multiples sujets abordés dans les contributions du public qui correspondent, pour la plupart, à des préoccupations individuelles.

11. APPRECIATION GENERALE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Afin de conclure sur ce projet, il convient de se poser les bonnes questions auxquelles une réponse est systématiquement apportée et sert de fondement aux orientations prises par la commission d'enquête dans son avis.

Les mesures d'information sont-elles suffisantes pour permettre une bonne connaissance du déroulement de l'enquête publique ?

La commission a veillé au respect des mesures de publicité indiquées dans l'arrêté du président de la Métropole Rouen Normandie n°24. 084.DEPMD du 1^{er} mars 2024 portant ouverture de l'enquête publique.

Le public a été averti de la tenue de cette procédure par le biais de la presse écrite dans deux journaux locaux différents, à savoir le Paris-Normandie et la gazettenormandie.fr, par voie d'affichage de l'avis au public dans les

différentes mairies et au siège de la Métropole ainsi que via le site internet du registre numérique « www.enquete-publique-mobilites-mrn.fr » et sur le site de la Métropole Rouen Normandie « <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/le-plan-de-mobilite-2035-pdm> ».

En outre, de manière complémentaire, la Métropole Rouen Normandie a renforcé l'information au public au moyen de différents supports.

D'après la commission, ces mesures sont donc bien de nature à garantir la parfaite connaissance du dépôt de ce dossier et l'existence de l'enquête publique.

Le projet appelle-t-il des observations ?

Le plan de mobilité d'un établissement public de coopération intercommunale a vocation à répondre aux attentes environnementales nécessitées notamment par les évolutions climatiques mais aussi à apporter une réponse concrète aux besoins de la population du territoire métropolitain en termes de déplacements.

Il est flagrant de constater dans les échanges avec les représentants de la Métropole Rouen Normandie, la visite sur le site de la future gare, et dans les réponses intégrées dans le mémoire la « bonne volonté » générale du pétitionnaire de se conformer aux dispositions réglementaires et légales qu'elles soient environnementales ou humaines. En cela, la commission d'enquête estime que la demande formulée est cohérente et présente un intérêt public de par son objet même et les modalités opérationnelles de sa réalisation.

Les objectifs affichés par ce plan de mobilité poursuivent indéniablement le même impératif d'intérêt public que ce soit lorsqu'il prévoit de :

- ✓ Fixer des objectifs chiffrés à atteindre et notamment se projeter à long terme avec des moyens de mesure pour calculer le niveau d'atteinte des objectifs
- ✓ Coconstruire une politique de mobilités avec l'ensemble des parties prenantes
- ✓ Gouverner le PDM avec un pilote pour chaque action et une réduction du nombre d'actions
- ✓ Programmer les moyens financiers avec une annexe financière plus développée et plus précise, présentant les engagements de la collectivité pour plus de lisibilité et de légitimité du PDM

Pour autant, force est de constater que ce projet pourrait être amendé sur les points ci-après cités, lesquels font l'objet des recommandations de la commission d'enquête. Il est précisé que ces recommandations ne remettent pas en cause l'avis motivé formulé par la commission d'enquête mais poursuivent l'objectif d'améliorer encore l'existant.

D'une part, au titre d'une **première recommandation** relative à la mise en œuvre concrète des dispositions du plan de mobilité, la commission se joint aux remarques formulées par les services de la Préfecture. En effet, il convient de revenir sur l'absence d'indicateurs en matière de suivi du projet de plan de mobilité, et ce, même si les membres ont conscience que certaines actions, comme le SERM, nécessitent des interventions extérieures par les gestionnaires publics et ne sont pas placées sous la seule responsabilité de la Métropole Rouen Normandie. Cette multiplicité de partenaires rend, sans aucun doute, difficile une définition prévisionnelle opérationnelle plus achevée. Néanmoins, la MRN dispose en interne des moyens propres à une meilleure définition des indicateurs, lesquels permettront de fixer une feuille de route plus opérationnelle et réaliste.

D'autre part, en ce qui concerne la **seconde recommandation**, la commission estime qu'il revient à la MRN de poursuivre ses nombreuses collaborations avec les autres institutions et, notamment avec les potentiels financeurs publics afin d'affiner l'enveloppe budgétaire de ce projet qui paraît, en l'état, un peu trop sommaire et partielle. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'aboutissement de certains grands projets et des nécessaires études préalables, il est donc difficile pour la commission d'enquête d'appréhender le coût global nécessaire à l'ambition portée par la MRN ainsi que sa part dans le budget annuel.

En outre, la **troisième recommandation** porte sur l'association du Parc Régional des Boucles de la Seine Normande au projet notamment dans ses implications concrètes.

Enfin, il apparaît essentiel pour la commission de sensibiliser, dans une **quatrième recommandation**, la Métropole Rouen Normandie sur la problématique liée au transport des personnes depuis les communes périurbaines. En effet, la métropole doit poursuivre ses efforts et appréhender dans un délai relativement court la pertinence de ses propositions aux besoins de tous les citoyens.

12. AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE PROJET

Compte tenu des éléments développés dans l'ensemble de ce document, la commission est en mesure de rendre son avis personnel et motivé sur la présente enquête publique relative à l'élaboration du plan de mobilité sur le territoire de la métropole Rouen Normandie.

- ✓ Vu la législation en vigueur,
- ✓ Vu les textes précités au point antérieur de ces conclusions,

Considérant que :

- ✓ La réglementation de cette procédure d'enquête publique a été respectée,
- ✓ L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions,
- ✓ Les mesures réglementaires de publicité ont été respectées et renforcées par une publicité complémentaire satisfaisante,
- ✓ Le dossier mis à la disposition du public dans sa globalité était suffisant pour une bonne compréhension du projet et de ses enjeux,
- ✓ La concertation préalable organisée par la MRN est multiforme et a suscité un intérêt certain du public et des associations qui y ont participé soit via des groupes de travail, soit par des réunions thématiques, soit par des entretiens avec les représentants de la MRN,
- ✓ Le public pouvait s'exprimer lors des permanences et en dehors de celles-ci sur les registres d'enquête publique papier aux jours et heures d'ouverture du site de permanence ainsi que de manière dématérialisée,
- ✓ L'étude du dossier et les investigations personnelles sont de nature à révéler l'intérêt du projet soumis à enquête publique,
- ✓ Le projet de plan de mobilité, tel que défini par la Métropole Rouen Normandie, répond à un objectif global d'intérêt public,

Après avoir:

- ✓ analysé le dossier,
- ✓ évalué les enjeux.

Suite à ces observations et analyses, et en toute indépendance, la commission d'enquête émet un :

AVIS FAVORABLE SANS RESERVE

à la demande relative à l'élaboration du plan de mobilité sur le territoire de la métropole Rouen Normandie.

Le 28 mai 2024

Les membres de la commission

P. BOGAERT.



FAVARD Gilles



G. Cahard



LECOQ N



Maehne

